



# DÉBATS DU SÉNAT

---

2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 43

---

## LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les femmes et les jeunes filles autochtones  
portées disparues ou assassinées

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 25 mars 2014

## LE SÉNAT

Le mardi 25 mars 2014

### LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### LES FEMMES ET LES JEUNES FILLES AUTOCHTONES PORTÉES DISPARUES OU ASSASSINÉES

**L'honorable Claudette Tardif :** Monsieur le leader du gouvernement au Sénat, comme vous le savez, nous avons récemment invité les Canadiens à soumettre des questions qu'ils souhaiteraient poser au gouvernement. J'aimerais poser une question soumise par Mme Rowena Kirk d'Elliot Lake, en Ontario. Sa question est la suivante :

[Traduction]

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement continue de refuser de lancer une commission d'enquête nationale sur les femmes autochtones du Canada tuées ou portées disparues, alors que ce phénomène prend des proportions endémiques. Voici ma question :

Qu'est-ce qui prouve que le refus continu et obstiné, de la part du gouvernement, de chercher à comprendre pourquoi une proportion aussi élevée de femmes autochtones du Canada sont tuées ou portées disparues n'est pas l'expression du racisme et des préjugés d'un gouvernement contre ses citoyennes autochtones?

Rien ne peut justifier ou expliquer que le gouvernement refuse de lancer une commission d'enquête nationale en bonne et due forme afin d'élucider tout ce qui touche la disparition et le meurtre de nos sœurs autochtones.

Mme Rowena Kirk veut savoir ceci : « Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de donner suite aux appels pour une commission d'enquête nationale en bonne et due forme? »

[Français]

**L'honorable Claude Carignan (leader du gouvernement) :** Je remercie l'honorable sénatrice de sa question. Merci de vous faire la porte-parole de cette citoyenne. Comme je l'ai déjà expliqué au nom du gouvernement, notre gouvernement continue de mener des actions concrètes dans le cadre du dossier tragique des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

Par exemple, dans le cadre de notre Plan d'action de 2014, nous avons consenti 25 millions de dollars supplémentaires sur cinq ans afin de poursuivre les efforts entrepris dans ce dossier; nous avons consacré plus de 8 millions de dollars sur cinq ans à la création d'un répertoire de données génétiques sur les personnes disparues; nous avons adopté plus de 30 mesures portant sur la justice et la sécurité publique, notamment des peines plus lourdes pour ceux qui commettent des meurtres, des agressions sexuelles et des enlèvements.

Nous avons créé un site web national pour les personnes disparues, mis au point des plans de sécurité communautaires en concertation avec les collectivités autochtones et appuyé l'élaboration de documents de sensibilisation du public. De l'autre côté, on a également établi un comité spécial pour étudier la question et produit un rapport qui contient 16 recommandations. J'invite donc les personnes intéressées à consulter ce rapport et ses conclusions, dont certaines visent les campagnes de sensibilisation, le soutien aux familles des victimes, le soutien aux communautés, les services de police, la violence à l'égard des femmes et des filles, les autres mesures de soutien et les actions concrètes émanant du gouvernement.

Je vous dirais que la plupart des recommandations commencent de la façon suivante : « Que le gouvernement fédéral continue à renforcer le système », ou : « Que le gouvernement fédéral

maintienne son engagement à élaborer des politiques et des initiatives » en matière de justice pénale, et ainsi de suite.

Donc, je pense qu'il s'agit d'un dossier qui est difficile, complexe, mais qui appelle à mener des actions concrètes. C'est ce que notre gouvernement fait et va continuer de faire.

**La sénatrice Tardif :** Les recommandations du rapport dont vous avez fait mention offrent une série d'énoncés visant à maintenir le statu quo. Comme vous le savez, l'Association des femmes autochtones du Canada a été fort déçue du rapport final de ce comité. D'ailleurs, un rapport dissident à ce rapport a été élaboré par les députés néo-démocrates et libéraux. Tous réclament la tenue d'une enquête publique, mais le rapport n'en fait aucune mention. Au lieu de cela, le rapport fait surtout référence à des programmes gouvernementaux qui existent déjà. D'ailleurs, voici ce que la directrice générale de l'Association des femmes autochtones du Canada, Claudette Dumont-Smith, a déclaré à la suite de la publication du rapport :

[Traduction]

Nous continuons d'être traitées comme des citoyennes de deuxième classe [...] Une Autochtone est portée disparue, et alors? Qui s'en formalisera?

Il n'y a rien de nouveau, rien d'autre que le statu quo. Alors comment croire que les choses vont réellement changer?

[Français]

Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à ignorer le consensus qui se dégage autour de la tenue d'une enquête nationale?

**Le sénateur Carignan :** Madame la sénatrice, je suis obligé d'être en désaccord avec vous sur la question du statu quo. Je prends par exemple la recommandation n° 4 du rapport, qui énonce ce qui suit :

Que le gouvernement fédéral mette sur pied un répertoire national de données génétiques sur les personnes disparues.

C'est à la suite de cette recommandation que nous avons inscrit dans le plan d'action, au niveau du budget, la création de ce répertoire de données génétiques pour les personnes disparues. C'est un exemple, parmi tant d'autres, qui démontre les actions concrètes menées par le gouvernement, et on est loin, comme vous le dites, du statu quo. On prend les devants dans ce dossier.

**La sénatrice Tardif :** Monsieur le leader, les femmes autochtones sont trois fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de violence. Elles sont aussi surreprésentées à titre de victimes d'homicides. De plus, environ 50 p. 100 des crimes violents commis contre les Autochtones ne font pas l'objet de poursuites judiciaires, comparativement à 24 p. 100 dans la population générale.

Étant donné ces écarts importants, Mme Kirk aimerait savoir pourquoi vous continuez à refuser de mettre sur pied une commission publique d'enquête nationale.

**Le sénateur Carignan :** Comme je l'ai dit, nous préférons des actions concrètes sur le terrain, qui vont avoir un impact direct. J'en ai énuméré quelques-unes tout à l'heure. Je peux continuer avec la Loi sur les biens immobiliers et matrimoniaux, qui accorde aux femmes habitant dans les réserves des Premières Nations les mêmes droits matrimoniaux que tous les Canadiens et Canadiennes, y compris l'accès aux ordonnances de protection d'urgence en situation de violence. Malheureusement, les partis de l'opposition ont voté contre cette loi.